

Ecole Maternelle des Mûriers

Conseil d'École N°1 – Samedi 6 Novembre 2010 – 8h30 – 10h45

Personnes présentes:

Mme Pinol, Directrice de l'École

Les enseignantes de l'école

M. le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale

M. Le Maire adjoint : M. Gicquel

Parents FCPE : S. Zamai – C. Corcuff – E. Turi – B. Lovisa

Parents PEEP : C. Gaudeaux – R. Bonnet – I. Delaissez – M. Dumont-Basso – M. Domniez

1. PRESENTATION DE L'ÉCOLE

- **Effectif des classes** Il y a 9 classes, 3GS, 3MS, 3PS.

Petites sections : 82 élèves (27+28+27), sans enfant handicapé

Moyennes sections : 91 élèves (30+30+31), 1 enfant handicapé dans une des deux classes à 30 + un enfant en pourparler pour être reconnu par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées)

Grandes sections : 81 (26+27+28) avec un enfant handicapé dans chaque classe (handicap léger.

⇒ Effectif total : 29 élèves en moyenne par classe ; 260 élèves en considérant que certains vont arriver prochainement.

⇒ **260 élèves pour 9 classes contre 264 élèves pour 10 classes il y a 3 ans)**

2 Auxiliaires de vie scolaire (AVS) : 3 pour 12h hebdomadaires (aide pour apprentissages particuliers) et 1 pour 8h hebdomadaires pour un enfant handicapé en intégration partielle. Mme Pinol reconnaît que c'est une chance d'avoir 2 AVS à temps plein dans l'école.

- **Elections des représentants de parents d'élèves** : 31% de parents ont voté (votes par correspondance inclus), ce qui est très faible.

2. VIE SCOLAIRE

- **Vote du règlement scolaire** : le règlement de l'école est passé en revue et accepté à l'unanimité.

Les remarques suivantes sont faites par le corps enseignant :

- Garderie : la mairie ayant embauché un animateur supplémentaire ; les horaires de la garderie s'assouplissent dans la mesure où l'ouverture sera effective en continu de 17h30 à 19h00.
 - Toute absence de plus de 48 heures doit être signalée à l'école (les parents ne respectent pas toujours cette demande)
 - Le fait que la coopérative ne soit pas obligatoire mais laissée à la libre appréciation des parents sera souligné en gras.
 - Les parents ne rendent pas les papiers de renseignements et assurance scolaire dans les temps et cela pénalise les enfants, notamment pour les sorties.
- **Bilan de la coopérative** :
 - Gain de la kermesse : bénéfice net de 982€

- L'année commence à 2441,99€
- **Information sur l'aide personnalisée** : celui-ci aura lieu les lundis et jeudis midi pour les Moyennes et Grandes Sections (les Petites Sections ne sont pas concernées). Les jours sont harmonisés dans toutes les écoles de la circonscription. Tous les parents ont rempli par anticipation une autorisation d'assister au soutien; lorsque l'enfant sera sollicité ils recevront un courrier dédié. Un enfant qui déjeune chez lui le midi devra alors déjeuner à la cantine obligatoirement. Comme l'an dernier, les institutrices pourront demander à certains enfants de ne participer que ponctuellement à une séance dans la mesure où une petite notion n'aurait pas été bien assimilée.
 - Les enseignants font remarquer que certains parents ont refusé que leur enfant participe à l'AP (5 refus et 2 documents non signés).
 - Horaires de l'AP :
 - 11h35-12h05 : classes 5, 7, 8 et 9.
 - 12h30-13h00 : classes 4 et 6.
 - Nombre d'enfants ayant déjà bénéficié de l'AP depuis le début de l'année :
 - CI4 : 3 enfants
 - CI5 : 5 enfants
 - CI6 : 2 enfants
 - CI7 : 4 enfants
 - CI8 : 5 enfants
 - CI9 : 4 enfants dont 1 en attente.
- **Livret d'évaluation** : les parents ont fait remarquer qu'il était difficile d'appréhender les indications du livret d'évaluation et de situer son enfant par rapport aux demandes du programme. Mme Pinol propose qu'une réunion soit organisée en juin pour la remise des livrets avec explication aux parents et possibilité pour eux de rencontrer l'institutrice.
- **Nombre d'ATSEM** : 6 ATSEM pour 9 classes. 1 ATSEM dans chaque classe de PS chaque matin puis partage des ATSEM dans les autres classes.

Les parents d'élèves rappellent au maire adjoint que les promesses de campagne de la Mairie actuelle était d'augmenter le nombre d'ATSEM et d'en avoir une par classe de PS. Aujourd'hui, l'enfant à problème en classe 5 nécessite qu'une ATSEM soit présente à plein temps dans la classe ; de plus la géographie de l'école ne facilite pas la circulation des ATSEMs d'une classe à une autre. Il est également fait remarquer que les classes sont chargées et que le travail en groupe n'en est que plus difficile et que les classes sont bien occupées du fait de leur taille.

- Les ATSEM ne sont plus autorisées à assurer le temps de cantine ; les heures supplémentaires ne leur étant pas payées et sachant qu'elles doivent assurer le ménage dans l'école.

Les parents d'élèves mèneront une enquête auprès des autres écoles maternelles afin de connaître le nombre d'ATSEM par rapport au nombre de classes.

- **Accompagnement des enfants de GS à la piscine** : il est nécessaire qu'à chaque séance de piscine un parent accompagnateur soit présent ; dans le cas contraire la séance ne peut avoir lieu. Les ATSEMs ne peuvent pas accompagner les enfants à la piscine.

- **Hygiène** : Mme Pinol fait remarquer à la Mairie les points suivants :

- les « papiers » qui servent pour l'essuyage des mains ne sont pas renouvelés en temps voulu,
- Le savon qui a été livré l'autre fois ne convient pas au remplissage des récipients en place au niveau des lavabos,
- L'eau pour le lavage des mains n'est pas chaude ; nous savons qu'il s'agit d'une recommandation pour les microbes mais cela n'est pas « pratique » pour les enfants.

3. ECOLE / MAIRIE

- **Cantine :** Les 2 services sont complets (même une table à l'extérieur de la salle de cantine). 175 enfants à la cantine pour 12 surveillants (on est dans les quotas : 1 adulte pour 15 enfants).

Des difficultés de fonctionnement de la cantine ont été signalées d'où réunion de recadrage avec le personnel le 16 Septembre à l'initiative de la directrice. Au cours de cette réunion, elle leur a rappelé leur rôle: couper la viande des petits, servir l'eau...

Depuis la situation ne s'est pas améliorée et Mme Pinol a démissionné auprès de la Mairie pour la coordination du temps de cantine. Le personnel de Mairie en charge du temps de cantine est le même que pour le centre de loisirs et les personnes font preuve d'irrespect à l'encontre des cantinières et des ATSEM et n'aident pas les enfants à manger. Les enfants ne veulent plus manger à la cantine.

Il faut recadrer le temps de cantine ainsi que le centre de loisirs (qui est animé par les mêmes personnes dont le comportement est répréhensible).

Ceci relève d'un problème de gestion du personnel de la Mairie. A priori le recrutement des animateurs de cantine est un problème récurrent sur l'ensemble des écoles de Saint-Maur.

Mme Pinol signale un autre point : pendant les vacances de la Toussaint la vitrine réfrigérante de la cantine a été remplacée mais par un équipement plus petit (alors que le nombre d'enfants croit) et qui refroidit trop. M.L'adjoint est allé constater.

Les parents d'élèves vont demander un rendez-vous auprès de l' élu en charge de l'enfance et loisir afin de lui expliquer le problème.

- **Garderie : effectif et encadrement :**

Les enfants sont nombreux à la Garderie (environ 80 enfants) et l'encadrement est fait par une partie du personnel de l'école élémentaire et, cette année, les enfants sont moins calmes que les années précédentes.

- **Sécurité : les abords de l'école :**

- la Directrice a rédigé une note pour faire appel au civisme des parents quant à leur comportement aux entrées et sorties de l'école (occupation abusive de « l'accès pompiers », des places handicapées, nombreuses voitures garées sur les trottoirs empêchant les poussettes de passer, le bus de progresser et les riverains de sortir leurs véhicules ...). Cette note a été distribuée aux enfants avec signature des parents.
- Depuis la Mairie a installé des plots rue Chevalier entre les barrières de l'école et l'arrêt de bus afin d'empêcher que les voitures puissent se garer sur le trottoir.
- Il est à nouveau demandé à M.L'adjoint au maire que la police municipale puisse verbaliser les véhicules ayant un comportement non sécuritaire et hors la loi.

- Il est également demandé la création d'une place handicapé côté rue du Moulin ainsi que la réfection de la chaussée dans cette même rue. M.L'adjoint fait remarquer que le budget de la voirie a été dépensé à la réparation des dégâts engendrés par les intempéries de l'hiver dernier.
- **Structures dans le jardin et le préau :**
 - La structure du jardin ainsi que celle du préau n'ont toujours pas été consolidées.
 - Un mur d'escalade attend depuis 5 ans d'être installé dans le préau.
 - Des entreprises sont venues faire des devis mais aucune action n'a été décidée.
 - Un entrepreneur est venu cet été pour passer la structure du jardin au karcher et il s'est embourbé dans la pelouse et l'a détériorée.

4. MANIFESTATIONS DIVERSES

- Spectacle pour tous les enfants : le 6 décembre matin.
- Séances Kapla : 17 et 18 janvier
- Théâtre pour les MS le 16 décembre
- Marolles
 - CI7 et CL9 : dernière semaine de décembre
 - CI8 : en janvier
- Portes ouvertes à l'école : samedi 5 février (le journal de l'école sera vendu à cette occasion)
- Prochains conseils d'école
 - Samedi 5 Mars de 8h30 à 10h00
 - Samedi 18 Juin de 8h30 à 10h00
- Théâtre pour les GS le 8 mars
- Fête d'école et Kermesse: Samedi 25 juin.

Cécile GAUDEAUX
PEEP Maternelle des Mûriers